Le plaquage ventral dénoncé en Suisse

POLICE Une arrestation musclée semblable à celle qui a provoqué la mort de George Floyd occupe la justice vaudoise. Selon une récente expertise, le décès ne peut pas être clairement imputé à la seule technique d'immobilisation. Des conclusions controversées

SYLVIA REVELLO
@SylviaRevello

Manifestation en hommage à Mike Ben Peter, un Nigérian décédé en mars 2018 à Lausanne après un contrôle policier. *(LAURENT GILLIERON/KEYSTONE)*

Alors que le monde entier s'indigne du décès de George Floyd survenu le 25 mai dernier à Minneapolis, le plaquage ventral, une technique d'immobilisation face contre terre et mains dans le dos, fait aussi débat en Suisse. C'est dans cette position que Mike Ben Peter, un Nigérian de 40 ans, a été placé au cours d'une interpellation policière musclée pour contrôle de stupéfiants en février 2018 à Lausanne. Transporté inconscient au CHUV, l'homme, marié et père de deux enfants, décédera le lendemain. En marge du mouvement Black Lives Matter, le drame avait suscité une intense mobilisation en Suisse, les manifestants dénonçant un profilage racial dangereux.

Hasard du calendrier, une audience d'instruction dans le cadre de l'enquête menée contre les six policiers municipaux prévenus d'homicide par négligence a eu lieu la semaine dernière. Alors que le rapport d'autopsie de Mike Ben Peter conclut à un arrêt cardiaque, l'audience visait précisément à en déterminer les causes. «Multifactorielles», jugent les expertes du Centre universitaire romand de médecine légale – dont la directrice Silke Grabherr –, qui évoquent à la fois la position de contrainte, mais aussi le stress, l'obésité et la malformation cardiaque dont souffrait le défunt. Il leur paraît dès lors impossible de quantifier l'incidence du plaquage ventral dans le décès de Mike Ben Peter. «Il se pourrait que la position ventrale contribue à augmenter la situation de stress, soulignent-elles, précisant qu'il s'agit du seul facteur de risque que la police peut influencer. Il est aussi possible que cela ne joue aucun rôle pour l'individu en question.»

«Résistance dogmatique incompréhensible»

Des conclusions qui révoltent Me Simon Ntah, avocat de la famille du défunt. «Les expertes qui n'ont aucune expérience en matière de violences policières se rangent derrière une position de principe à la limite de la mauvaise foi, dénonce-t-il. En se basant sur des études cliniques qui montrent que certaines personnes résistent plusieurs minutes dans cette position, elles concluent que l'immobilisation à elle seule n'est pas de nature à causer la mort. Avec un tel discours, on légitime les violences policières. Il faut avoir le courage d'admettre la réalité lorsqu'elle saute aux yeux. S'il n'avait pas été arrêté et roué de coups, s'il n'avait pas été Noir, Mike serait vivant.»

N'est-il pas normal que les expertes fassent preuve de prudence scientifique? «Il y a une différence entre tirer des conclusions hâtives et nier l'évidence, juge Me Simon Ntah. Dans le cas présent, on est face à une résistance dogmatique incompréhensible.» En cas d'acquittement, le message serait désastreux pour la communauté noire en Suisse, avertit-il. «Acquitter ces policiers reviendrait à octroyer un permis de tuer», lâche l'avocat, qui compte même demander que le chef d'accusation soit requalifié en homicide intentionnel par dol éventuel.

La défense dénonce un «combat politique»

Du côté de la défense, l'avocat d'un des six policiers poursuivis, Me Christian Favre, estime que son client n'a fait que son travail. «Il a tenté d'immobiliser Mike Ben Peter selon une pratique conforme à la formation du policier, aucune pression n'a été faite sur le cou», affirme-t-il, précisant que l'interpellé était d'une corpulence nettement plus importante que lui. «Le plaquage ventral n'est certes pas une position agréable, mais il est scientifiquement admis qu'elle ne provoque pas d'asphyxie», souligne-t-il, relayant ainsi les conclusions des médecins légistes.

A ses yeux, l'élément central du dossier réside dans la montée de stress subie par Mike Ben Peter, conjointement à ses antécédents de santé. «Un contrôle policier est déjà un facteur de stress, encore plus lorsqu'on est porteur de drogue et qu'on décide de prendre la fuite.» Cela suffit-il à expliquer l'issue tragique de cette interpellation? Si Me Christian Favre juge légitime d'investiguer les causes du décès, il déplore que la partie plaignante mène aujourd'hui un combat politique. «Il ne faudrait pas faire d'amalgames avec des cas américains dont on ne connaît rien», estime l'avocat qui plaidera l'acquittement. Les médecins légistes seront encore entendus en juillet ou en septembre avant la tenue probable d'un procès.

Pratique controversée

Survenue dans un contexte de vives critiques envers la police vaudoise suite à une série d'arrestations controversées, l'affaire de Mike Ben Peter questionne le bien-fondé des méthodes de contrainte, l'usage de la force et le respect la proportionnalité.

Souvent pointé du doigt, le plaquage ventral reste autorisé en Suisse sous certaines conditions. «La pratique est strictement encadrée, confirme Jean-Christophe Sauterel, porte-parole de la police vaudoise. Il faut réduire au strict minimum la durée du positionnement ventral, ne pas obstruer les voies respiratoires et parler continuellement à la personne appréhendée.» Sur le terrain, certains commandants et chefs opérationnels proscrivent toutefois la technique, jugée trop risquée.

> «Le policier a le droit de renoncer à une action s'il juge qu'il y a un risque de discrimination ou d'atteinte à l'intégrité physique»
>
> FRÉDÉRIC MAILLARD, FORMATEUR ET CONSEILLER EN GOUVERNANCE AUPRÈS DE PLUSIEURS POLICES

Pour Frédéric Maillard, formateur et conseiller en gouvernance auprès de plusieurs polices suisses, les récentes affaires médiatisées cachent un malaise plus profond. «La mort de Mike Ben Peter comme celle de George Floyd provoquent des cas de conscience dans les rangs de la police suisse, avance-t-il. On sait que des pratiques disproportionnées et discriminatoires existent au sein des patrouilles généralistes. De nombreux policiers m'ont confié avoir frôlé l'incident avec comme conséquence des traumatismes graves.»

Frustrations et dérapages

Dans ses analyses des pratiques policières sur le terrain, Frédéric Maillard observe d'importantes frustrations chez les policiers qui peuvent conduire à des dérapages. Comment les expliquer? «Il y a d'une part des erreurs de casting qui poussent certaines personnes à s'engager dans la police essentiellement pour jouer les caïds, estime-t-il. Une faiblesse institutionnelle, d'autre part. Insuffisamment formés, les jeunes policiers se retrouvent rapidement livrés à eux-mêmes et peuvent être confrontés à une grande violence en particulier la nuit. Ils n'ont alors pas droit à l'erreur.»

Enfin, la pression du groupe pousse, selon lui, à l'intervention, même lorsque ce n'est pas nécessaire. «Le policier a pourtant le droit de renoncer à une action s'il juge qu'il y a un risque de discrimination ou d'atteinte à l'intégrité physique, rappelle Frédéric Maillard. Or, ce pas de côté est rarement utilisé car peu valorisé par les hiérarchies.» Tous ces facteurs peuvent, à ses yeux, pousser certains policiers à s'obstiner dans une interpellation quitte à la voir dégénérer. «Le risque, c'est que la phase de neutralisation devienne une phase punitive où le policier outrepasse ses droits dans la proportion et dans la temporalité.»

La jeunesse noire mobilisée

Face aux dérives, la jeunesse noire clame son désarroi. Président de l'association A qui le tour, née suite au décès d'Hervé à Bex, Chancel Soki milite depuis plusieurs années pour faire bouger les choses. «En tant que Suisse d'origine congolaise, je ne me sens pas en sécurité dans mon propre pays, déplore le trentenaire. A tout moment, je peux être confondu avec un dealer ou un voyou en faisant mon jogging et risquer un contrôle potentiellement violent.» Loin de s'arrêter aux violences policières, Chancel Soki s'attaque aussi au racisme ordinaire. «Il est temps que les politiques, les institutions s'emparent du problème, les réponses au racisme doivent être fermes», plaide-t-il, précisant que l'association a déposé une demande d'autorisation pour manifester la semaine prochaine à Lausanne en l'honneur des «trop nombreuses vies fauchées». ▬

PUBLICITÉ

Nouveau blog indépendant **«Les lauriers de Georges Plomb»**

Aux passionnés de politique suisse !

Voici l'adresse Internet du nouveau blog indépendant «Les lauriers de Georges Plomb»:

http://georges-plomb.ch

Ce blog succède au blog du même nom diffusé sur le site de «Coopération»

Vaud dévoile sa vision 2050 pour le rail

MOBILITÉ Le Conseil d'Etat vaudois sollicite un crédit de 11 millions de francs auprès du Grand Conseil pour étudier sa stratégie ferroviaire. En ligne de mire, un développement massif du rail en terres vaudoises

AÏNA SKJELLAUG
@AinaSkjellaug

«Il n'y a pas de plus grand champion que le déplacement ferroviaire», lance Nuria Gorrite, la présidente du Conseil d'Etat vaudois en guise d'introduction à sa présentation Rail 2050. C'est au sein du nouveau Musée des beaux-arts qu'elle et Pascal Broulis ont convié la presse, des espaces larges pour garantir aux journalistes la tenue des distances sociales. Cela tombe bien, le bâtiment borde les rails et c'est de cela qu'on parle. «Un trajet en train ne rejette pratiquement pas de CO_2, il divise en moyenne par cinq la consommation énergétique par voyageur et kilomètre parcouru par rapport à une voiture. C'est pourquoi, même si les conséquences de la pandémie diminueront un peu la fréquentation de certaines lignes à court terme, une forte augmentation de la capacité du réseau ferroviaire vaudois est indispensable à long terme.»

L'Observatoire cantonal de la mobilité prédit même une hausse de 160% dans l'utilisation des transports publics d'ici à 2050. Et «si l'on peut peindre en une nuit une piste cyclable», selon la formule de Nuria Gorrite, le rail s'inscrit sur un temps long. Le gouvernement sollicite donc un crédit de 11 millions de francs au parlement pour des études ferroviaires. Ceci, afin de convaincre les Chambres fédérales qui voteront l'octroi des financements en 2026.

Une gare souterraine à Lausanne

Quel est le réseau idéal auquel souhaiteraient arriver les ministres? Une diminution du temps de parcours entre Berne et Lausanne, une nouvelle ligne à destination de Genève, un développement conséquent du RER Vaud et des chemins de fer régionaux. «Par exemple, en créant des lignes diamétrales comme Morges-Yverdon, et dans des temps plus immédiats, en permettant aux habitants du Chablais et de la Riviera d'éviter Lausanne pour se rendre à Berne via Vevey.»

Dans leur réflexion, une nouvelle gare souterraine à Lausanne semble s'imposer, «cela semble fou parce que l'on n'a pas encore commencé les travaux de la nouvelle gare, mais les délais ferroviaires étant ce qu'ils sont…», admet Nuria Gorrite. Le but est d'éviter à l'ouest de la Suisse de se retrouver moins bien lotie que la Suisse alémanique, et d'écarter un risque de scission entre deux systèmes à deux vitesses.

Au milieu de l'Europe

«Qu'on le veuille ou non, nous nous trouvons au plein milieu de l'Europe, et l'on doit travailler avec les partenaires européens», rappelle Pascal Broulis. «Situé sur l'un des rares passages entre le nord et le sud, le canton de Vaud et son nœud ferroviaire sont indispensables aux relations commerciales avec nos voisins. Sa mobilité est l'une des conditions de la prospérité de notre Métropole lémanique, deuxième pôle économique du pays. Ces investissements sont donc impératifs pour assurer aux entreprises les capacités de transport de fret, et pour leur garantir un accès aux marchés suisse et européen», assure le ministre des Finances.

Plus court chemin entre Paris et Milan, Lausanne veut s'imposer comme halte incontournable pour les futurs trains de nuit qui relieront Paris à Milan. ▬